

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 12 octobre 2018

3^{ème} Commission**N° CP-2018-9-3-2****Service instructeur**

DIR - Direction des routes

Service consulté

Direction des Finances
Service Juridique

ACHÈVEMENT DE LA VOIE SUD DE MULHOUSE**AVENANT N° 1 AUX CONVENTIONS N° 32/2013 ET N° 33/2013**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver les termes de l'avenant n° 1 aux conventions n° 32/2013 et n° 33/2013, portant sur les participations départementales au financement de la Voie Sud de MULHOUSE. L'avenant n° 1 à la convention 32/2013 augmente de 600 000 € à 950 000 € le montant plafonné de l'aide départementale aux travaux d'augmentation du gabarit de l'ouvrage situé quai d'Isly à MULHOUSE. L'avenant n° 1 à la convention 33/2013 modifie le coût prévisionnel des travaux de l'achèvement de la Voie Sud de MULHOUSE, le montant plafonné de l'aide départementale à cette opération ainsi que l'échéancier de paiement. Selon les estimations réactualisées du coût global de l'opération, la participation départementale devrait s'élever à environ 9,745 M€ et non pas 10,6 M€ comme prévu initialement par les conventions n° 32 et 33/2013.

La Voie Sud de MULHOUSE relie les communes de BRUNSTATT et de RIEDISHEIM via la gare de MULHOUSE. Cette opération a été réalisée par tranches, avec une approbation du programme de l'opération en 2001.

La maîtrise d'ouvrage des raccordements (à l'ouest, la suppression du PN3 à BRUNSTATT et l'aménagement du chemin des cordiers ; à l'Est, le carrefour des ponts SNCF à RIEDISHEIM ainsi que le raccordement depuis le pont de la Hardt jusqu'au giratoire du pont à Arches) a été portée par le Département.

Le Département a également contribué à hauteur de 4,6 M€ au titre d'une première phase de travaux de la Voie Sud achevée en 2008 pour un montant total de 25,2 M€ TTC.

La seconde phase du projet qui consiste à aménager la partie centrale sous le parvis de la gare a été inaugurée le 21 avril dernier. Cette opération a permis de compléter le maillage routier Est/Ouest à MULHOUSE, réduire les discontinuités urbaines et desservir la ZAC Gare tout en réservant le parvis de la gare aux transports en commun et à la circulation de desserte.

Les derniers travaux de la 2^{nde} phase qui consiste à mettre en gabarit le pont rail du quai d'Isly (« ouvrage Coubertin ») à 4,30 m de hauteur devraient démarrer en 2019.

Sur le plan financier, la participation du Département à l'achèvement de la voie sud de MULHOUSE et à la mise au gabarit du pont rail quai d'Isly a été fixée initialement à un montant de 10,6 M€ dans le cadre des conventions n° 32 et 33 de 2013 :

- selon la convention n° 32/2013 signée le 26 septembre 2013 entre la Ville de MULHOUSE et le Département pour le financement de l'ouvrage d'art quai d'Isly : la participation du Département est plafonnée à 600 000 € (avec une estimation du coût de ces travaux de 1 200 000 € TTC) à verser en 10 annuités ;
- selon la convention n° 33/2013 le 26 septembre 2013 entre la m2A et le Département et relative au financement de la partie centrale de la voie sud de MULHOUSE : la participation du Département est plafonnée à 10 000 000 € (avec une estimation du coût de ces travaux de 23,35 M€ TTC dont 8,15 M€ pour les travaux sur le domaine ferroviaire) à verser en 10 annuités ;

Dans les deux cas, les montants des participations départementales sont plafonnés et sont susceptibles d'être revus à la baisse dans l'hypothèse où le coût réel des travaux est inférieur aux prévisions.

Du fait notamment des résultats favorables de l'appel d'offres, le coût actualisé des travaux de la partie centrale de la Voie Sud (y compris les travaux sur le domaine ferroviaire) s'élèverait selon les dernières estimations transmises par les services de la Ville de MULHOUSE à 15,65 M€ HT, soit 18,78 M€ TTC.

A l'inverse, l'opération qui consiste à rehausser le gabarit de l'ouvrage quai d'Isly, estimée en 2012 à 1,2 M€ TTC, fait l'objet d'une réactualisation à la hausse pour atteindre un montant de 3,4 M€ TTC.

Globalement, pour ces deux opérations, le coût réactualisé des travaux s'élèverait désormais à 22,18 M€ TTC alors que l'estimation globale était de 24,55 M€ TTC en 2012. La participation du Département peut donc être revue à la baisse selon le calcul suivant :

- Pour la partie centrale : le montant plafonné de l'aide départementale serait réajusté à 8 795 000 M€ (et non plus 10 000 000 €). Le coût définitif de cette partie de l'opération devrait être connu après le solde comptable des marchés. Dans le cadre de la DM1, des crédits de paiement complémentaires de 4,9 M€ ont été inscrits au budget d'investissement de la Direction des Routes pour procéder au paiement anticipé de la quasi-totalité de la participation départementale.
- Pour l'ouvrage d'art quai d'Isly : le montant de la participation du Département serait réévalué de 600 000 € à 950 000 € pour tenir compte de la nouvelle estimation du coût des travaux.

Pour cette seconde phase, la participation départementale s'élèverait alors à un total d'environ 9,745 M€ alors que celle-ci était prévue à hauteur d'un montant plafond de 10,6 M€ par les conventions financières signées en 2013.

Ce rééquilibrage financier, même s'il génère au global une réduction de la participation du Département à l'opération, doit donner lieu à la finalisation de deux avenants.

D'une part, l'avenant n° 1 à la convention n° 32/2013 permet d'augmenter de 600 000 € à 950 000 € le montant plafonné de l'aide départemental aux travaux d'augmentation du gabarit de l'ouvrage quai d'Isly à MULHOUSE.

D'autre part, l'avenant n° 1 à la convention n° 33/2013 apporte des modifications au montant prévisionnel du coût global de l'opération ainsi qu'au montant plafonné de l'aide départementale (de 10 000 000 € à 8 795 000 €). L'échéancier prévisionnel du versement de l'aide départemental à l'achèvement de la Voie Sud est également réajusté pour permettre le paiement de celle-ci en 5 acomptes annuels et non plus 10.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission des Routes, de la Voirie et des Infrastructures lors de sa réunion du vendredi 29 juin 2018.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de bien vouloir :

- approuver l'avenant n° 1 à la convention n° 32/2013 à conclure entre le Département du Haut-Rhin et la Ville de MULHOUSE, et portant sur le financement des travaux d'augmentation du gabarit de l'ouvrage situé quai d'Isly à MULHOUSE, joint en annexe au présent rapport, étant précisé que son seul objet est d'augmenter de 600 000 € à 950 000 € le montant plafonné de l'aide départemental de cette opération,
- m'autoriser à signer l'avenant n° 1 à la convention n° 32/2013 avec la Ville de MULHOUSE,
- approuver l'avenant n° 1 à la convention n° 33/2013 à conclure entre le Département du Haut-Rhin et MULHOUSE Alsace Agglomération, et portant sur le financement des travaux d'achèvement de la Voie Sud de MULHOUSE, joint en annexe au présent rapport, étant précisé que son objet est de modifier le montant plafonné de l'aide départementale à hauteur de 8 795 000 € et de réajuster l'échéancier prévisionnel afin de permettre le paiement de celle-ci en 5 acomptes annuels,
- m'autoriser à signer l'avenant n° 1 à la convention n° 33/2013 avec MULHOUSE Alsace Agglomération,
- affecter et désaffecter les montants par millésimes d'autorisations de programme indiqués dans le tableau joint en annexe au présent rapport,
- préciser que les dépenses, estimées à 9 745 000 €, seront imputées au budget du Département au Programme AW211, Chapitre 204, Fonction 628, Nature 204142.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT